

Comité d'Entraide aux Français Rapatriés

Visite du Centre d'accueil et du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale de Vaujours (93)

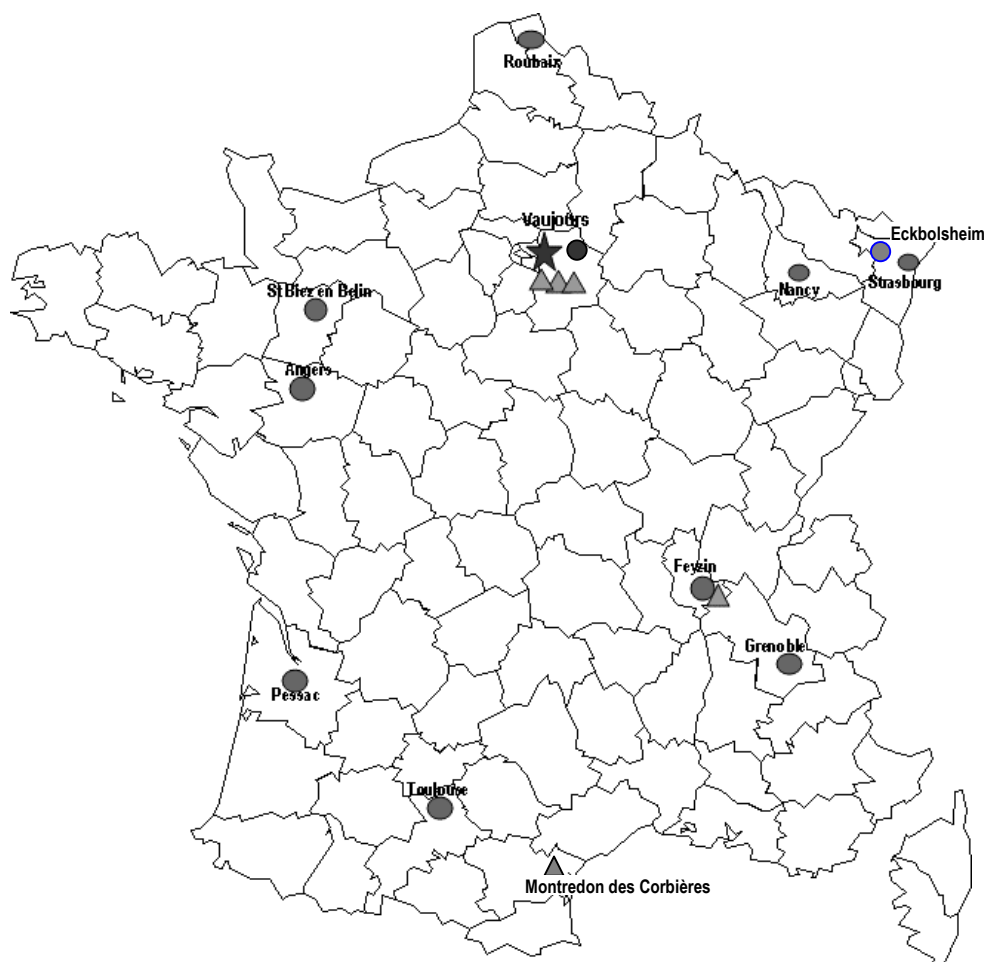
D) Présentation du C.E.F.R. : Comité d'Entraide aux Français Rapatriés.

Le CEFR est une association à but non lucratif, loi 1901, conventionnée par le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère des Affaires étrangères.

Fondé en 1940, le CEFR regroupe aujourd'hui plusieurs établissements:

- le centre d'accueil et de transit de Vaujours
- 11 Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (C.H.R.S.) : outre le CHRS intégré au centre d'accueil de Vaujours, 10 CHRS situés en province à Angers, Feyzin, Grenoble, Strasbourg, Roubaix, Nancy, Pessac, Saint-Biez-en-Belin, Eckbolsheim Toulouse,
- 5 résidences pour personnes âgées : Les Brullys (Vulaines/Seine -77), La Maison Fleurie (Feyzin -69), Les Tisserins (Evry -91), Le Petit Bois (Evry -91), EHPAD Résidence la Tour (Montredon-des-Corbières -11) et en projet (Corbeil -91, Gaillac -81, Saint Paul Cap de Joux -81).

Sa mission est d'**accueillir** dans le cadre d'un rapatriement des Français sans ressources relevant en conséquence de la solidarité nationale, et d'**aider à leur insertion sociale**, à partir d'un projet réaliste, par un travail d'information et d'accompagnement par les personnels compétents des CHRS.



- ★ Centre d'accueil et de transit de Vaujours (93)
- Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- ▲ Maison de retraite

Le CEFR est l'association par excellence avec laquelle l'ADFE-FdM a vocation à travailler. En effet, par sa connaissance des problèmes que certains de nos compatriotes rencontrent à l'étranger, notre association peut aider à un retour en France, tout en gardant à l'esprit qu'une insertion (ou réinsertion) locale est le plus souvent préférable. Cependant, lorsque toutes les voies d'insertion (ou réinsertion) locale ont été épuisées, nos sections peuvent :

1. Etudier avec les candidats au rapatriement les modalités du retour et aider à la préparation de ce retour.

- Le consulat prend en charge un certain nombre de rapatriements après avoir fait un bilan des ressources et de la situation du demandeur. Dans ce cas, la section locale de l'ADFE-FdM peut accompagner le candidat au rapatriement dans ses démarches au consulat et le soutenir psychologiquement.
- Depuis 1998, le CEFR est autorisé à accueillir à leur arrivée en France des familles qui n'ont pas bénéficié de l'aide au rapatriement par le ministère des Affaires étrangères et qui rentrent en France par leurs propres moyens. Dans ce cas, la section locale de l'ADFE-FdM peut :
 - . aider à préparer le retour techniquement en constituant un dossier qu'elle fera ensuite suivre à l'ADFE-FdM nationale qui prendra contact avec le CEFR pour accueillir l'intéressé ;
 - . aider à trouver le financement du transport si les moyens personnels de l'intéressé ne sont pas suffisants : association de bienfaisance, éventuellement ADFE locale,...
 - . aider psychologiquement par une information sur l'accueil et la vie en France, sur les difficultés prévisibles de l'insertion, mais aussi les atouts d'un retour, ...

2. Informer le siège pour que celui-ci prenne le relais en France, en liaison avec le CEFR.

L'ADFE-FdM assure une vice-présidence de droit au CEFR, exercée par Thérèse Paraiso, secrétaire générale de l'ADFE-FdM

II) Le Centre d'accueil et du C.H.R.S. de Vaujours.

1) Le centre de Vaujours comprend :

Le centre d'accueil des rapatriés :

A leur arrivée, le centre d'accueil procède à un bilan médical, à l'évaluation de la situation administrative et sociale : bilan des ressources et de la situation du demandeur ; ce sont les critères de ressources et de situations de droit commun qui sont prises en compte pour l'éligibilité aux aides sociales. Le CEFR fournit des informations et conseils sur la vie pratique. Le centre de Vaujours est doté de 60 lits.

Le nouveau mode de fonctionnement expérimenté en 2003 s'oriente vers l'accueil le plus court possible et souvent même inexistant car les rapatriés sont orientés directement vers les CHRS (de Vaujours ou de province) ou vers les maisons de retraite. En effet, l'expérience a montré que des séjours trop longs en centre d'accueil n'étaient pas bénéfiques pour l'insertion. Si le CEFR a connaissance des jour et heure d'arrivée, le centre d'accueil programme à l'avance l'affectation vers un CHRS ou une maison de retraite ; l'accueil à l'aéroport de Paris, le voyage en train et l'accueil en province (pour une affectation autre que le CHRS de Vaujours) peuvent se faire dans un délai très bref. Bien souvent, les familles ne font que passer au centre d'accueil, le temps de rejoindre leur établissement d'affectation où elles pourront engager le processus d'insertion.

Le choix de tel ou tel établissement d'affectation dépend de ses capacités d'accueil et des possibilités d'insertion en termes d'emploi et de logement en fonction du profil de la personne ou de la famille rapatriée.

Le CHRS :

Il a été ouvert le 1^{er} janvier 2004.

Il prend immédiatement le relais du centre d'accueil et assure :

- l'hébergement : 40 lits
- la scolarisation des enfants dans les écoles de la commune
- l'ouverture des droits sociaux : CMU, RMI,...
- l'aide à la recherche d'emploi et/ou de formation
- l'aide à l'accès au logement.

Pour une insertion réussie, l'implication des intéressés est nécessaire à tous les niveaux. En effet, la méthodologie d'insertion appliquée ici est à rebours de l'assistanat. C'est ainsi que :

- au niveau financier, une petite contribution est demandée aux résidents dès qu'ils touchent le RMI, le minimum vieillesse, ...

- au niveau professionnel, les personnels compétents aident à établir un parcours approprié à chaque cas. Le projet initial doit souvent être réajusté à la baisse : tel médecin ou avocat devra accepter un poste en dessous de ses compétences mais en général c'est bien accepté. De véritables contrats sont passés entre le CHRS et l'intéressé, le but étant que la recherche d'emploi aboutisse au plus vite.
- au niveau de la recherche d'un logement, le but est que l'hébergement au centre soit le plus court possible. Les familles sont aidées de diverses manières, par le système des baux glissants, par exemple : les logements loués par le CEFR, à son nom, glissent plus ou moins rapidement au nom des familles occupantes une fois qu'elles ont fait preuve de leur capacité d'insertion.

Ces dispositions ont permis de raccourcir considérablement les temps de séjour au CHRS, condition nécessaire pour une insertion rapide et réussie.

Le 115 : l'urgence sociale.

Très récemment installé, ce dispositif accueille, à la demande la DDASS de Seine Saint Denis, pour une durée de 21 jours, des populations relevant de l'urgence sociale (squatters expulsés,...). Passés 21 jours, ces populations rejoignent d'autres centres d'hébergement d'urgence.

2) La population rapatriée

Elle est de plus en plus nombreuse, non seulement à cause des crises qui ont généré des rapatriements massifs (Côte d'Ivoire, Liban) mais aussi en grande partie à cause de la précarité qui s'est installée durablement à l'étranger et à laquelle le gouvernement ne donne aucune réponse. Au contraire, la restriction de l'action sociale consulaire amplifie encore le phénomène. De ce fait, nos compatriotes sont toujours plus nombreux à rentrer par leurs propres moyens, bénéficiant également dans ce cas de l'aide du CEFR. Ainsi, pour les 3 premiers trimestres de 2006, la répartition de la population accueillie par le CEFR (hors Liban) se répartit comme suit :

- . rapatriements (hors Liban) organisés par les consulats : 50 familles soit 115 personnes : presque 2 fois moins qu'en 2005 à la même période.
- . retours en lien avec une association de Français et dans le cadre de l'ouverture (c'est-à-dire par des moyens propres) : 29 familles soit 102 personnes : 2 fois plus qu'en 2005 pour les retours par les moyens propres.

3) Les difficultés rencontrées

Elles sont nombreuses mais elles s'aggravent pour des raisons multiples dont les principales tiennent aussi bien à la population rapatriée qu'à la politique gouvernementale.

- De plus en plus, la population rapatriée est constituée de catégories de personnes dont l'insertion va s'avérer extrêmement difficile. En effet, il s'agit pour partie de conjoints de Français de nationalité étrangère dont certains ne peuvent attester de leur mariage par un acte d'état civil français. Jusqu'à production de l'acte de mariage réclamé, ces conjoints étrangers vont avoir une situation très précaire : impossibilité d'inscription aux Assedic et à l'ANPE, non accès à la gratuité des transports, report de leur prise en charge par les caisses d'allocations familiales, mise en attente du dossier de demande de logements HLM. La situation devient encore plus grave lorsque ces conjoints de nationalité étrangère sont des femmes qui rentrent seules avec des enfants ; elles ne bénéficieront des prestations familiales que lorsqu'elles auront leur carte de séjour d'une année soit au bout de 6 mois environ. Pendant ce laps de temps, elles seront sans ressources et n'auront pas le droit de travailler. Elles ne pourront prétendre au RMI qu'au bout de 3 ans (après justification de 5 renouvellements de leur titre de séjour). De plus, la population rapatriée présentant de graves troubles de santé liés à la paupérisation croissante est en augmentation. Enfin, une grande partie de cette population n'est pas francophone et a difficilement accès aux cours de français langue étrangère.

- La situation sociale en France se dégrade considérablement : à la restriction des budgets sociaux il faut ajouter l'insuffisance de logements et la hausse des loyers, le difficile problème de l'emploi, le désengagement de l'Etat et de certaines collectivités locales et même quelquefois l'hostilité de certaines communes, pour l'inscription des enfants à l'école, par exemple.

➔ Dans un contexte particulièrement difficile, le CEFR accomplit un travail remarquable. Les sections ADFF-FdM peuvent jouer un rôle dans le retour, subi ou voulu, de populations malheureusement de plus en plus fragiles. Elles doivent préparer les rapatriés à assumer leur départ et surtout leur installation dans un pays où tout sera différent. Expliquer la France, ce n'est pas faire miroiter une vie facile où tout est donné, mais c'est expliquer de façon réaliste toutes les étapes d'une insertion qui sera parfois longue et difficile.